

Espaces Sociaux de Restauration



Enfin une avancée

Le 5 décembre dernier, Yves LEFEBVRE, secrétaire général de la FSMI saisissait le Ministre de l'Intérieur pour obtenir la signature de l'instruction relative au fonctionnement des espaces sociaux de restauration (ESR).

Le 10 janvier dernier, lors de la CNAS, la FSMI réitérait ses demandes et l'administration s'engageait à signer rapidement une circulaire en remplacement de celle du 2 novembre 2005.

Enfin une nouvelle circulaire signée !

Un recensement annuel des ESR et l'établissement d'une cartographie de ceux-ci a enfin été instauré.

Alors que de moins en moins de collègues fréquentent les lieux de restauration collective pour des raisons économiques, il faut que ces lieux, dit de convivialité par l'administration, permettent réellement une amélioration des conditions sociales de l'ensemble des agents du ministère de l'intérieur quel que soit leur affectation.

Vos représentants FSMI - FO y veilleront.